



DECISION N° 005 /D/PAG/UCP/Bak/2026 DU 23 SEPT 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DES MARCHES DE CONSTRUCTION DE 34 ETANGS PISCICOLES POUR
L'AGROPOLE POISSON DU DJA, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD, EN
DEUX (02) LOTS

FINANCEMENT

: BIP Programme Agropoles, Exercice 2026

Le Coordonnateur National du Programme Agropoles,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres entités publiques ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n°2012/2274/PM du 06 août 2012 portant création du Programme Agropoles modifié et complété par le Décret n°2013/0260/PM du 22 février 2013 ;

Vu l'arrêté N°008/MINEPAT du 12 novembre 2014 portant nomination d'un Coordonnateur National à l'Unité de Coordination du Programme Agropoles ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/PAG/UCP/CSPM/2026 du 11 août 2026 pour la construction de 34 étangs piscicoles pour l'agropole poisson du Dja, Département du Dja et Lobo, Région du Sud, en deux (02) lots ;

Considérant la lettre n°2026/020/L/MINEPAT/SG/UCP/CSPM/TJ de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Agropoles en date du 22 septembre 2026.

DECIDE :**Article 1^{er}** : L'entreprise **ETS PEACE G-G** ci-après est déclarée attributaire des Marchés susmentionnés pour les montants et délais suivants :

Lots	Adjudicataires	Montants des offres TTC en FCFA	Délais
1	ETS PEACE G-G Tel : 658 77 43 30/672 18 63 94	Vingt millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante (20 954 250)	Deux (02) mois
2	ETS PEACE G-G Tel : 658 77 43 30/672 18 63 94	Vingt millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante (20 954 250)	Deux (02) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-**Ampliations :**

- MINMAP ;
- MINEPAT ;
- ARMP ;
- Présidente CSPM/PAG ;
- Adjudicataire ;
- Archives/Chrono.



Adrian Ngo'o Bitomo

Programme Agropoles, sis au quartier Administratif Dragage, Immeuble de la Délégation Régionale
du MINEPAT du Centre, Tél. + 237 653 79 00 09/ 620 21 75 42 bitomoadrian1@yahoo.fr,
www.programme-agropoles.cm